

REÇU LE 08 DEC. 2023

035952

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 05 octobre 2023

(COCOF-BT-0.27394)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 05 octobre 2023

(COCOF-BT-0.27393)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

POINT 3

**Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 23-022) Notifications des questions
préjudicielles et des recours en annulation
(COCOF-BT-18.27392)**

Décision:

Accord.

Le Collège prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

POINT 4

Projet d'arrêté 2023/1932 modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française 2023/1414 du 07 juillet 2023 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention en faveur de l'Asbl Im.pertinentes pour le projet « EVRAS en continu : éduquer les enfants et adolescent-es et outiller les professionnel-les qui les encadrent ».
(COCOF-BT-70.27386)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023 / 1932 modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française 2023/1414 du 07 juillet 2023 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 33.000,00 euros pour la période du 15 juin 2023 au 14 juin 2024 en faveur de l'Asbl Im.pertinentes pour le projet« EVRAS en continu: éduquer les enfants et adolescent-es et outiller les professionnel-les qui les encadrent ».

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

POINT 5

Projet d'arrêté 2023/1957 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 10.060,00 euros en faveur de l'asbl Partenariat Marconi pour son projet "Petite enfance - soutien à la parentalité".
(COCOF-BT-69.27385)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1957 relatif à l'octroi d'une subvention de 10.060,00 euros pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Partenariat Marconi pour son projet "Petite enfance - soutien à la parentalité".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Politique des familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

POINT 6

Projet d'arrêté 2023/1927 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 30.510,00 euros en faveur de l'asbl PLANNING ST JOSSE - CENTRE LAÏQUE BELGE DE PLANNING FAMILIAL pour son offre de consultations de gynécologie de première ligne, de prévention et d'interruptions volontaires de grossesses à destination de femmes en situation de grande précarité (COCOF-BT-69.27384)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1927 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.510,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl PLANNING ST JOSSE - CENTRE LAÏQUE BELGE DE PLANNING FAMILIAL pour son offre de consultations de gynécologie de première ligne, de prévention et d'interruptions volontaires de grossesses à destination de femmes en situation de grande précarité.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Politique des familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

POINT 7

Projet d'arrêté 2023/1368 modifiant l'arrêté 2022/2471 du 15 décembre 2022 relatif à l'octroi d'une subvention de 11.485.000,00 euros à l'ASBL « ESPACE FORMATION PME Infac-Infobo, Grande Ecole des Indépendants et des PME de la Région bruxelloise, Centre de formation permanente pour les Classes moyennes et les PME », en abrégé : « EFP », destinée aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, aux frais d'équipement et aux frais d'infrastructure liés aux activités de formation de base pour l'année 2023
(COCOF-BC-63.27371)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1368 modifiant l'arrêté 2022/2471 du 15 décembre 2022 relatif à l'octroi d'une subvention de 11.485.000,00 euros à l'ASBL « ESPACE FORMATION PME Infac-Infobo, Grande Ecole des Indépendants et des PME de la Région bruxelloise, Centre de formation permanente pour les Classes moyennes et les PME », en abrégé : « EFP », destinée aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, aux frais d'équipement et aux frais d'infrastructure liés aux activités de formation de base pour l'année 2023

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Formation professionnelle de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 12 octobre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

POINT 8

Projet d'arrêté 2023/1969 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 55.000,00 euros en faveur de l'asbl Girleek pour Formation QA : testeur de jeux vidéo et d'applications (COCOF-BC-63.27372)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1969 relatif à l'octroi d'une subvention de 55.000,00 euros pour la période du 13 novembre 2023 au 31 mars 2024 en faveur de l'asbl Girleek pour Formation QA : testeur de jeux vidéo et d'applications.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 26.001.34.01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Formation professionnelle de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT